

LES PERMANENCES

Les lundis

Langon : Parking T CAP 86 Cours de Verdun
(1er, 3ème et 5ème lundis du mois)

Villandraut : Parking du Pôle Senior
(2ème lundi du mois)

Hostens : Parking Zone Artisanale
(4ème lundi du mois)

Les mardis

Sauveterre de Guyenne : Parking de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre Deux Mers
(en fonction des demandes: St Gemme / Romagne / Soullignac)

Les mercredis

La Réole : Parking des Jacobins
(1er, 3ème et 5ème mercredis du mois)

Monségur : Parking du Pôle Enfance
(2ème et 4ème mercredis du mois)

Les jeudis

Loupiac : Parking du tennis
(1er et 3ème jeudis du mois)

Cérons : Parking Château Lepinay
(2ème jeudi du mois)

Omet : Parking de la Mairie
(4ème jeudi du mois)

Les vendredis

Captieux : Parking place du cimetière
(1er, 3ème et 5ème vendredis du mois)

Grignols : Parking allée Saint-Michel
(2ème et 4ème vendredis du mois)

MERCI À NOS PARTENAIRES



LE GARAGE MOBILE SOCIAL DU SUD-GIRONDE



Une solution de mobilité pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale.

Contact : 05 57 80 16 16
www.apreva-garage-mobile.fr
Sur conditions de ressources
et sur prescriptions
DEVIS ET DIAGNOSTICS GRATUITS

**EN MILIEU RURAL :
SANS VÉHICULE, PAS DE MOBILITÉ...
SANS MOBILITÉ, PAS D'EMPLOI**



LE CONCEPT

APREVA s'est doté de camions-garages mobiles tout équipés pour réaliser des interventions en milieu rural. Lors des permanences, le garagiste effectue des :

- Réparations // petite mécanique
- Diagnostics
- Conseils pour l'entretien des véhicules
- Aides à l'acquisition

Ce projet est effectif en sud-gironde dans cinq communautés de communes soit 11 permanences hebdomadaires.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les personnes concernées vivent sous le seuil de pauvreté :

- Bénéficiaires du RSA,
- Demandeurs d'emploi,
- Salariés précaires,
- Seniors
- Jeunes.

LE GARAGE APREVA

L'Association APREVA porte trois garages sociaux à Lormont (33), Aiguillon (47) et Bon Encontre (47).

Les garages ont une double finalité sociale. D'une part, ils facilitent l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté en leur proposant de se former aux métiers de garagiste et mécanicien. Tout en bénéficiant d'un accompagnement avec une conseillère psycho-sociale.

D'autre part, leur service de location temporaire offre des solutions aux publics exclus rencontrant des problèmes de mobilité pour leurs trajets domicile-travail et domicile-formation.

En outre, l'association a organisé une quinzaine de points relais sur deux départements, afin que les bénéficiaires puissent avoir accès à un véhicule au plus près de leur domicile.

COMMENT PRESCRIRE ?

Si vous avez des bénéficiaires en sud-gironde qui rencontrent des problématiques de mobilité, vous pouvez les prescrire au garage mobile d'APREVA.

1- Renseigner la fiche de prescription sur le site : www.apreva-garage-mobile.fr > sud-gironde > demande de réparation.

2- Dès réception, nous contactons le bénéficiaires pour fixer un rendez-vous lors d'une permanence près de chez lui.

3- Lors du rendez-vous, un devis est établi. Si le bénéficiaire l'accepte, il signe l'ordre de réparation.

4- Si les réparations nécessitent l'immobilisation du véhicule, le garage APREVA peut en prêter un.